

# Un bilan mitigé pour le salaire minimum tessinois

**RÉMUNÉRATION** L'instauration d'un salaire minimum au sud des Alpes a été pour les syndicats «un pas nécessaire, mais insuffisant» contre la concurrence des frontaliers italiens. Quant aux entreprises, elles attendent de voir s'il aura un impact négatif sur la masse salariale

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT, LOCARNO

Les Fribourgeois se prononcent dimanche sur l'instauration d'un salaire minimum de 23 francs de l'heure. S'ils acceptent, Fribourg viendra compléter la liste des cantons qui l'ont déjà adopté ces dernières années, à savoir Neuchâtel, Bâle-Ville, le Jura et le Tessin. Au sud des Alpes, le salaire minimum est en vigueur depuis 2021. Et le bilan est mitigé. «Le salaire minimum a représenté un pas absolument nécessaire pour empêcher de maintenir des situations où des employés étaient payés 12-13 francs de l'heure, et pour éviter que la situation ne se détériore encore plus», considère Amalia Mirante, économiste et élue cantonale du mouvement Avanti Ticino & Lavoro. Il ne suffit toutefois pas, souligne-t-elle. «Au Tessin, des entreprises à très basse valeur ajoutée emploient 99% de frontaliers italiens en leur offrant le salaire minimum.»

Les résidents ne sont pas embauchés et s'ils le sont, ils ne peuvent pas vivre avec ce salaire en Suisse sans l'aide de l'Etat, soutient-elle. «Et les résidents à qui l'on dit non sont beaucoup plus nombreux que ce que l'on imagine.» Le risque, selon elle, est que même les entreprises qui s'efforcent d'offrir des salaires plus élevés finiront, tôt ou tard, par les baisser pour

survivre à cette concurrence déloyale. «Nous avons besoin d'un système qui crée une concurrence vers le haut plutôt que vers le bas, qui récompense les entreprises qui font l'effort de maintenir de bonnes conditions de travail.»

## Entre 20 et 20,50 francs de l'heure

De très faibles salaires signifient aussi des cotisations sociales insuffisantes, relève Amalia Mirante, décrivant la situation actuelle comme dramatique. «Déjà aujourd'hui, un nombre important de retraités migrent en Italie, car ils ne parviennent plus à vivre en Suisse. Faute de perspectives professionnelles, les jeunes aussi sont toujours plus nombreux à quitter le canton et à ne plus revenir.»

## «Le salaire minimum est décalé par rapport aux salaires effectifs, il tend à tirer les salaires vers le bas»

MATTEO PRONZINI, SYNDICALISTE ET DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL

Syndicaliste et député au Grand Conseil pour le Movimento per lo socialismo (MPS), Matteo Pronzini considère lui aussi fondamental le principe d'un salaire minimum. «Le problème, c'est qu'au Tessin, il est décalé par rapport aux salaires effectifs. Il demeure honteusement précaire,

et il tend à tirer les salaires vers le bas.» Actuellement, il est fixé entre 20 et 20,50 francs de l'heure, en fonction du secteur, alors qu'il devrait être d'au moins 23 francs de l'heure (4000 francs par mois) pour les travailleurs non qualifiés et de 29 francs horaires pour les travailleurs qualifiés (5000 francs par mois), estime-t-il.

«C'est juste de se battre pour un salaire minimum, mais il faut le faire dans une perspective plus large, qui intègre aussi un salaire minimum au niveau fédéral et des mesures dans les contrats collectifs», avance-t-il, ajoutant que «pour certains politiciens, il n'y a aucun intérêt à protéger les travailleurs, de plus en plus pauvres. Ils défendent plutôt les employeurs, auxquels ils sont souvent associés.»

Selon Stefano Modenini, directeur de l'Association des industries tessinoises, «les employeurs sont bien plus responsables que ce que l'on veut faire croire». Il fait valoir qu'il est de plus en plus nécessaire de disposer de collaborateurs qualifiés et, en conséquence, les rémunérations doivent s'ajuster. «Certes, il existe des employeurs qui spéculent sur les salaires, mais je pense que cela reste une minorité.» L'entrepreneur précise par ailleurs que le salaire minimum a été introduit par la loi et ceux qui le respectent ne violent aucune règle. «Cependant, ceux qui se contentent de cela auront certainement du mal à trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin à l'avenir.»

Le Tessin compte plus de 250 000 emplois et le salaire minimum concerne un peu plus de 10 000 personnes, dont les

deux tiers sont des travailleurs frontaliers, indique-t-il. «Le temps nous dira si le salaire minimum aura des effets négatifs sur l'ensemble de la masse salariale, c'est-à-dire si les salaires au-dessus du minimum seront compressés pour équilibrer les comptes.»

**«Il n'est pas de la responsabilité directe de l'employeur si certains coûts, comme les primes d'assurance maladie, augmentent»**

STEFANO MODENINI, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES TESSINOISES

Dans un contexte de pénurie chronique de personnel qualifié, il est certes dans l'intérêt de l'employeur d'offrir des conditions salariales et d'autres avantages attractifs, comme Stefano Modenini. «Cependant, le salaire est la rémunération de la prestation professionnelle du collaborateur et il n'est pas de la responsabilité directe de l'employeur si certains coûts, comme les primes d'assurance maladie, augmentent.» Il ne faut pas s'attendre à ce que l'employeur seul prenne en charge ces augmentations, affirme-t-il. «Il faut plutôt intervenir sur les causes de ces augmentations.» ■